

Table des matières

Réunion à Genève des assemblées des États membres de l'OMPI	
Déclaration de Mme Sheila Batchelor, présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI	2
Les États membres approuvent les travaux menés à bien jusqu'ici	3
Réformes à l'OMPI	3
Réorganisation de certains comités de l'OMPI	3
L'Assemblée générale entérine les programmes des nouveaux comités permanents de l'OMPI	4
L'OMPI prend des mesures de sensibilisation aux questions relatives au commerce électronique à l'échelle mondiale	4
Locaux	
L'OMPI lance un concours international d'architecture	5
Le Centre d'information de l'OMPI ouvre ses portes : pleins feux sur les femmes inventeurs	5
Déplacements officiels	
Le directeur général se rend en Finlande	6
Internet	
Processus de consultation sur les noms de domaine de l'Internet	
Tenue de la première réunion régionale de consultation	6
Expositions	
Quatre artistes de l'OMPI donnent à la galerie les couleurs du monde	7
Exposition du Cercle féminin des Nations Unies	8
Coopération pour le développement	
Un séminaire de l'OMPI à l'intention des pays du Pacifique Sud suscite un vif intérêt	8
Séminaire régional sur la sanction des droits de propriété intellectuelle selon l'Accord sur les ADPIC	9
Séminaire régional sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention de professeurs d'université	9
Kuala Lumpur accueille deux importantes réunions de l'OMPI sur le droit d'auteur, destinées à des pays de la région asiatique	10
Séminaires nationaux de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention de fonctionnaires des douanes	11
L'OMPI et l'OMC tiennent un symposium commun sur l'Accord sur les ADPIC	11
Distinctions OMPI	13
Adhésions	
L'Inde adhère à la Convention de Paris et au Traité de coopération en matière de brevets	13
Singapour adhère à la Convention de Berne	14
Systèmes et services mondiaux d'enregistrement	
Réduction des taxes du PCT	14
Réduction des taxes de publication des dessins et modèles industriels	14
Logiciel PCT-EASY	15
Questions mondiales de propriété intellectuelle	
Une mission de l'OMPI axe son action sur les connaissances traditionnelles en Afrique orientale ou australe	15
L'OMPI en deuil de deux de ses directeurs, Ludwig Baeumer et Joachim Bilger, qui se trouvaient à bord de l'avion Swissair MD111	17
Calendrier des réunions	18
Produits	20

Réunion à Genève des assemblées des États membres de l'OMPI

Déclaration de Mme Sheila Batchelor, présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI

Photo : Mercedes Martinez Dozal



Mme Sheila Batchelor

L'Assemblée générale de l'OMPI, qui a eu lieu à Genève du 7 au 15 septembre 1998, s'est close sur une déclaration encourageante de sa présidente, Mme Sheila Batchelor. En voici quelques extraits :

“Pour la première fois, le directeur général nous a soumis pour examen un rapport sur la mise en œuvre du programme, que tous les États membres ont accueilli avec une grande satisfaction. En outre, la façon rationnelle et disciplinée

dont les assemblées elles-mêmes ont mené l'examen de ce point de l'ordre du jour la semaine dernière a contribué à instaurer une nouvelle manière de dialoguer dont les assemblées devront tenir compte à l'avenir. Le fait qu'il reste encore à faire pour concrétiser pleinement notre vision d'une mise en œuvre du programme axée sur les résultats ne constitue pas un signe d'échec mais un signe de vigueur et de mouvement vers l'avant. Les grands changements ne se font pas du jour au lendemain, il y faut de la patience, de la persévérance et de la détermination. Mais personne ne peut douter que nous avons solidement fixé le cap et que nous nous sommes engagés à atteindre pleinement nos objectifs à cet égard.

“Je me demande combien nous sommes à nous rendre compte de l'énorme pression à laquelle nos exigences d'action ont soumis tous les membres du Bureau international. Ils ont tous œuvré avec un tel professionnalisme qu'il a pu nous

sembler qu'il n'y avait ni problème ni effort, mais il faut savoir qu'à l'arrière-plan il y avait des personnes dévouées qui ont sacrifié nuits et week-ends pour répondre à notre attente, souvent au détriment de leur vie privée et de leur vie de famille.

“C'est pourquoi, en terminant, je voudrais vous féliciter, vous Kamil et tout le Bureau international, individuellement et collectivement pour ce commencement très dynamique d'un nouveau mandat. Le monde continuera d'évoluer à un rythme toujours plus rapide et nous vous avons confié un programme bien rempli, mais nous espérons que vous trouverez au moins un peu de temps dans un avenir pas trop lointain pour ralentir légèrement, reprendre souffle, réfléchir et vous exercer à cet art de l'équilibre entre travail et vie de famille. Puis, avec des forces fraîches et pleines de dynamisme, vous commencerez à préparer les prochaines sessions de nos assemblées.”

La Revue de l'OMPI est publiée tous les mois par le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La Revue est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez vous adresser à :

L' **Administrateur aux publications**
OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20, Suisse
Téléphone: 41 22 338 91 11
Télécopieur: 41 22 733 54 28
Adresse électronique:
wipo.mail@wipo.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :
M. le rédacteur en chef
Revue de l'OMPI
(à l'adresse ci-contre)

© 1998 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En revanche, aucun extrait ne peut en être reproduit à des fins commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit, du Bureau de la communication mondiale et des relations publiques, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse.

Les États membres approuvent les travaux menés à bien jusqu'ici

Le 7 septembre 1998, M. Kamil Idris a présenté aux États membres de l'OMPI le premier rapport sur les travaux de l'Organisation. Dans son discours d'introduction, il a souligné que d'importants progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre des initiatives qu'il avait lancées lors de sa prise de fonctions un an auparavant et mis en relief certaines des réalisations de cette période.

Le rapport lui-même couvre les mois de janvier à juillet 1998. Tout en gardant l'approche adoptée pour le programme et budget de l'OMPI pour 1998-1999, c'est-à-dire en mettant l'accent sur la transparence et la reddition de comptes, le rapport indique, pour chacun des 18 programmes de l'OMPI, les objectifs fixés, les travaux effectués et les résultats obtenus.

Les États membres ont pris note avec approbation de l'ampleur et de la qualité du travail accompli dans des délais relativement courts et ont accueilli avec satisfaction les nouvelles orientations et les nouveaux objectifs de l'Organisation.

On trouvera un résumé de ce rapport sur l'Internet, à l'adresse suivante :

<http://www.wipo.int>.

Réformes à l'OMPI

À la session de septembre de l'Assemblée générale, les États membres de l'OMPI ont examiné des propositions de réforme présentées par le directeur général.

L'OMPI s'est considérablement développée au cours des dernières années. Le Secrétariat a vu ses traditionnels domaines d'activité s'élargir et s'est lancé dans quantité de nouvelles entreprises. Ces changements radicaux ont rendu inévitables les réformes. Au cours de l'Assemblée générale, les États membres ont examiné certains besoins prioritaires parmi lesquels :

- la simplification de la gestion des finances de l'OMPI;
- les règles et les pratiques pour la désignation d'un candidat et la nomination au poste de directeur général;
- la simplification des processus de décision pour les États membres de l'OMPI.

En ce qui concerne les questions liées aux finances de l'OMPI, l'Assemblée générale a chargé le Comité du programme et du budget de discuter, à sa prochaine session, de la stratégie à long terme relative aux excédents budgétaires de l'OMPI et à ses réserves financières.

En ce qui concerne les règles et pratiques pour la désignation d'un candidat et la nomination au poste de directeur général, les États membres ont établi le principe du mandat de six ans renouvelable une fois et d'une modification à cet effet de la Convention instituant l'OMPI.

Réorganisation de certains comités de l'OMPI

Fusion des deux comités permanents de l'OMPI chargés de la coopération pour le développement

Au cours des sessions des assemblées, les États membres de l'OMPI ont convenu que des mesures devaient être prises en vue de la fusion du Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle et du Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins en un organe unique, dénommé Comité permanent du développement de la propriété intellectuelle. La fusion de ces deux comités reflète le fait, d'une part, que de plus en plus de questions ont trait à la fois à la propriété industrielle et au droit d'auteur et, d'autre part, qu'il est de plus en plus difficile de maintenir une distinction rigoureuse entre les questions relevant exclusivement de la propriété industrielle et celles qui touchent uniquement au droit d'auteur.

Fusion du Comité du budget et du Comité des locaux

Les États membres ont décidé de fusionner le Comité du budget de l'OMPI et le Comité des locaux de l'OMPI en un organe unique, dénommé le Comité du programme et du budget de l'OMPI. Cette fusion tient compte de la pratique actuelle, c'est-à-dire du fait que ces deux comités ont tenu des sessions communes au cours des trois dernières années, et permettra de faire en sorte que les travaux soient menés de manière rentable et cohérente.

L'Assemblée générale entérine les programmes des nouveaux comités permanents de l'OMPI

L'Assemblée générale de l'OMPI a entériné les programmes de travail des trois nouveaux comités permanents qu'elle a créés en mars dernier.

Le Comité permanent du droit des brevets (SCP) va continuer à préparer un projet de traité sur le droit des brevets. La prochaine réunion du SCP se tiendra en novembre prochain afin de poursuivre ce projet, en vue d'une décision de l'Assemblée générale de l'OMPI en 1999 quant à une conférence diplomatique dès l'an 2000.

Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) donnera la priorité à l'examen des dispositions relatives aux marques notoires. À long terme, ces dispositions pourraient être incorporées à un traité.

Le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) va suivre de près la mise en place du réseau mondial d'information de l'OMPI (dénommé WIPONET), et notamment la préparation d'un appel d'offres pour le déploiement du réseau mondial d'information, la mise en place de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (dénommées BNPI), des projets pour l'automatisation des offices de propriété intellectuelle et la normalisation de l'échange de données sur le réseau.

Les comités permanents sont destinés à offrir un mécanisme performant pour établir les priorités et allouer les ressources ainsi qu'à assurer la coordination de l'ensemble des travaux en cours dans le cadre du développement international du droit des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Ils visent aussi à faciliter l'accès général à l'information en matière de propriété intellectuelle et à favoriser ainsi la protection des droits de propriété intellectuelle. Enfin, ils étudient l'incidence des techniques numériques et des réseaux d'information mondiaux sur le droit d'auteur et les droits connexes.

L'OMPI prend des mesures de sensibilisation aux questions relatives au commerce électronique à l'échelle mondiale

À leurs sessions de septembre, les États membres de l'OMPI ont approuvé un certain nombre de mesures de sensibilisation aux questions relatives au commerce électronique dans toutes les régions du monde. Parmi ces mesures figurent la création d'un comité directeur qui tiendra des réunions informelles avec le directeur général pour donner des conseils au sujet des activités de l'OMPI dans ce domaine, la tenue d'une série de réunions de consultation régionales qui auront lieu en Afrique, en Amérique latine et en Asie et viseront à faire connaître comment le commerce électronique influe sur la propriété intellectuelle et à aider les intéressés à formuler une politique opportune sur ces questions, ainsi que l'organisation d'une grande conférence internationale consacrée à l'évolution générale dans le domaine du commerce électronique et à l'incidence de cette évolution sur la propriété intellectuelle, qui se tiendra à Genève au printemps de 1999.

Locaux

L'OMPI lance un concours international d'architecture

L'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé, en septembre, la construction d'un nouveau bâtiment comprenant au minimum 500 places de travail et d'un nouveau centre de conférence pouvant

accueillir 600 délégués. En novembre 1998 sera lancé un concours international d'architecture pour les nouveaux bâtiments et l'agrandissement du garage de l'OMPI. Les nouvelles constructions devront s'intégrer physiquement et esthétiquement aux bâtiments actuels de l'OMPI et incorporer les techniques de l'information les plus récentes qu'utilise le Secrétariat.

Ces trois projets, dont le budget total s'élève à 82,5 millions de francs suisses, devraient tous être achevés en 2002 au plus tard.

Il s'agit là d'une décision importante qui permettra de regrouper le personnel de l'OMPI, actuellement réparti entre 10 endroits différents à Genève. Par ailleurs, le projet de rénovation du siège actuel de l'Organisation météorologique mondiale, que l'OMPI a déjà acheté, a bien avancé et une partie importante du personnel, soit environ 430 personnes, devrait pouvoir y emménager dès 2001. ■

Le Centre d'information de l'OMPI ouvre ses portes : pleins feux sur les femmes inventeurs

Le Centre d'information de l'OMPI a ouvert ses portes au début du mois de septembre. Le ruban a été coupé par M. Kamil Idris, directeur général, et Mme Sheila Batchelor, présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI, en présence de délégués des 171 pays membres de l'Organisation, d'invités des Nations Unies, de représentants de la presse et de membres du personnel.

Ce centre polyvalent abrite une librairie, une boutique-souvenirs et un cyberspace avec accès au site Internet de l'OMPI. Il comprend aussi une aire d'exposition, où sont actuellement mises en vedette les femmes inventeurs. Cette exposition, intitulée *Ces femmes qui inventent*, durera jusqu'au 31 mars 1999 et présente quelque 200 inventions de femmes ou de jeunes

filles du monde entier. Des panneaux de présentation, des vidéos, voire les inventions elles-mêmes permettent au public de partir à la découverte du monde fascinant de la créativité et de l'inventivité des femmes, depuis les progrès en chi-

mie et en physique réalisés par Marie Curie qui reçut deux fois le prix Nobel jusqu'à l'ingénieur instrument de musique fait de canettes et bouteilles récupérées, inventé par Michiko Araki, une écolière japonaise de 12 ans.

Le Centre d'information de l'OMPI se trouve dans le hall d'entrée du bâtiment du siège de l'OMPI, 34 chemin des Colombettes à Genève. Il est ouvert au public du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures.
L'exposition "Ces femmes qui inventent" peut être visitée du 8 septembre 1998 au 31 mars 1999



Mme Batchelor (au centre) et M. Idris visitent le nouveau Centre d'information.

Déplacements officiels

Le directeur général se rend en Finlande

Les 29 et 30 septembre 1998, M. Kamil Idris s'est rendu en visite officielle en Finlande pour discuter du programme de travail de l'Organisation et des moyens de renforcer la coopération entre la Finlande et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Le directeur général a été reçu par M. Martti Ahtisaari, président de la Finlande, avec lequel il a examiné un certain nombre de questions que l'OMPI et la Finlande s'attacheront à résoudre. Parmi ces questions figuraient :

- la mise en valeur de l'importance d'une protection mondiale de la propriété intellectuelle aux fins de l'instauration de la croissance économique et du bien-être;
- l'organisation d'une conférence internationale visant à promouvoir l'innovation et les stratégies de marketing et de commercialisation.

Au cours de sa visite, le directeur général a aussi rencontré le ministre du commerce et de l'industrie avec lequel il s'est essentiellement entretenu

- de l'incidence du commerce international sur la protection de la propriété intellectuelle;
- de l'Internet et du commerce électronique.

Le ministre s'est déclaré favorable au développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle et aux travaux de l'OMPI dans ce domaine.

Au cours de l'entretien qu'il a eu avec le ministre de la culture, le directeur général a proposé de soutenir l'organisation d'un forum sur le folklore, qui se tiendrait en Finlande en l'an 2000.

Le directeur général a aussi visité l'Office national des brevets et s'est entretenu avec la vice-présidente du parlement et de nombreux représentants du milieu de la propriété intellectuelle de questions touchant divers domaines, qui feront toutes l'objet d'un suivi dans le cadre du programme de travail en cours entre l'OMPI et la Finlande. ■

Processus de consultation sur les noms de domaine de l'Internet

Tenue de la première réunion régionale de consultation

L'Université Stanford, en Californie (États-Unis d'Amérique), a été le cadre de la première d'une série de consultations régionales d'une journée organisées dans le cadre du processus de consultation de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet.

Le but de ces consultations est de permettre à tous les intéressés issus des milieux commerciaux et du monde des marques ainsi qu'à des experts de l'Internet et à d'autres parties d'exprimer leur avis sur les quatre grandes questions qui feront l'objet du processus de consultation de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet :

- prévention des litiges;
- résolution des litiges;
- protection des marques notoires et renommées;
- création de nouveaux domaines de premier niveau (TLD) génériques.

Au cours de cette première série de consultations tenues à l'Université Stanford, certaines questions ont particulièrement retenu l'attention des participants, à savoir

- la nature et la portée des problèmes que rencontrent actuellement les titulaires de marques vis-à-vis des noms de domaine;

Expositions



San Francisco

Photo : www.arttoday.com

Quatre artistes de l'OMPI donnent à la galerie les couleurs du monde

Du 7 au 18 septembre 1998, quatre fonctionnaires de l'OMPI (Carlos Mayorga, Victoria Menezes, Djamila Moh et Zhang Shaoqing) ont exposé dans la galerie de l'OMPI, sous le titre *Quatre artistes* -

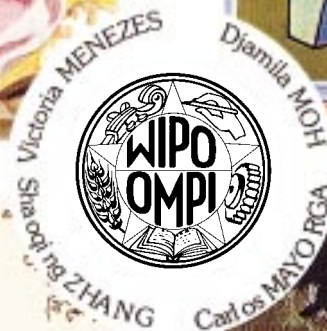
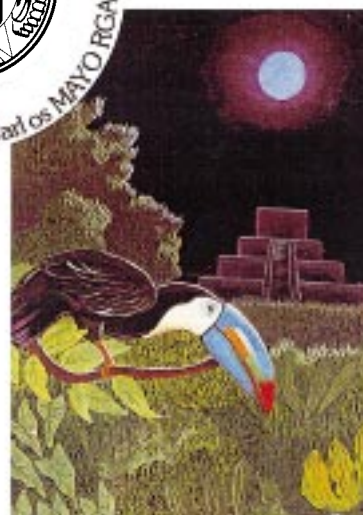
quatre collègues, des œuvres au travers desquelles chacun s'exprimait dans une technique très personnelle, que ce soit à l'encre, à l'aquarelle, à l'huile ou au pastel.

Les visiteurs, les membres du personnel et les délégués présents à l'Assemblée générale de l'OMPI ont vivement apprécié ces images de l'Afrique, de l'Amérique latine, de la Chine, de l'Europe et de l'Inde. ■

- la nécessité d'obtenir des renseignements fiables sur l'identité des personnes qui demandent l'enregistrement d'un nom de domaine (et les conséquences de l'absence de tels renseignements);
- l'utilisation de pages d'aiguillage, de services d'annuaire et de listes pour éviter les litiges;
- le rôle des modes extrajudiciaires de règlement pour les conflits portant sur les noms de domaine.

L'OMPI tiendra compte de ces avis lorsqu'elle formulera ses recommandations qui seront présentées au nouvel organisme chargé d'administrer le système des noms de domaine et qui est en cours de constitution.

Le compte rendu in extenso de cette réunion a été publié sur le site de l'OMPI, à l'adresse suivante : <http://wipo2.wipo.int>. ■



Exposition du Cercle féminin des Nations Unies

Du 21 au 28 septembre 1998, le Cercle féminin des Nations Unies a présenté sa deuxième exposition artistique annuelle à l'OMPI.

Vingt-neuf artistes d'origines culturelles très différentes ont présenté leurs œuvres parmi lesquelles se trouvaient des peintures à l'huile, des peintures acryliques, des aquarelles, des peintures sur soie et des enluminures traditionnelles. Le Cercle féminin des Nations Unies a exprimé le souhait que cette exposition soit "un regard sur la diversité qui existe dans le monde." ■

"un regard sur la diversité qui existe dans le monde."



Photo : A. Mikja

Le Cercle féminin des Nations Unies : organisateurs et artistes

Coopération pour le développement

pays du Pacifique Sud, des représentants du Forum du Pacifique du Sud et de l'Université du Pacifique Sud et une soixantaine de personnes issues des milieux locaux, y compris un grand nombre d'artistes et d'artistes interprètes ou exécutants, se sont révélés très réceptifs aux objectifs du séminaire, à savoir la sensibilisation à la protection de la propriété intellectuelle, en particulier au rôle qu'elle peut jouer dans le développement culturel et économique, et la diffusion d'informations sur la façon dont les droits de propriété intellectuelle sont exercés, gérés et mis en pratique.

Parmi les pays qui ont participé à ce séminaire figuraient les États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Nauru, Niue, Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Tonga, Tuvalu et le Vanuatu.

Un séminaire de l'OMPI à l'intention des pays du Pacifique Sud suscite un vif intérêt

Le séminaire sous-régional de l'OMPI à l'intention des pays du Pacifique Sud qui s'est tenu à Apia (Samoa) du 23 au 25 septembre 1998 avait pour thème le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement culturel et économique.

Les participants, parmi lesquels se trouvaient des ressortissants de 10

Photo : Hang Gao



Le séminaire était organisé conjointement par l'OMPI et le Ministère de la justice du Samoa, avec l'aide de l'Agence des affaires culturelles du Japon. La cérémonie d'ouverture, qui a été diffusée sur un canal de télévision locale, comprenait un discours liminaire de M. Molioo Teofilu Vaeluaga, ministre de la justice. Des exposés ont été présentés par trois conférenciers ressortissants de l'Australie et du Japon et trois fonctionnaires de l'OMPI. Les sujets abordés allaient du programme de coopération pour le développement de l'OMPI à la protection du folklore en passant par la gestion d'un office de propriété industrielle et l'importance de la gestion collective du droit d'auteur. Des séances ont également été consacrées à des rapports que certains participants ont faits sur la protection de la propriété intellectuelle dans leur pays. Le séminaire s'est achevé par une table ronde sur la modernisation de la législation sur la propriété intellectuelle dans les pays du Pacifique Sud.

Les participants samoans se sont montrés particulièrement intéressés par le séminaire. Ce pays, qui connaît un développement rapide de la propriété intellectuelle, est devenu membre de l'OMPI en octobre dernier et vient d'adopter une nouvelle loi sur le droit d'auteur (qui entrera en vigueur le 1er septembre 1998). Il a aussi entrepris d'actualiser sa législation en matière de propriété intellectuelle.

Tous les participants se sont déclarés très satisfaits du séminaire. Les débats que celui-ci a engendrés attestent du vif intérêt que suscite la protection des connaissances traditionnelles et du patrimoine culturel propres à la région du Pacifique Sud.

Séminaire régional sur la sanction des droits de propriété intellectuelle selon l'Accord sur les ADPIC

Un Séminaire régional sur la sanction des droits de propriété intellectuelle selon l'Accord sur les ADPIC s'est tenu à Guatemala, du 15 au 17 juillet 1998. Une centaine de participants venant du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama y ont participé. Outre la question générale des moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle, ce séminaire a permis d'aborder les thèmes suivants :

Origine des participants: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

- l'obligations de protéger les droits de propriété intellectuelle prévus par l'Accord sur les ADPIC;
- l'arbitrage dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC;
- les nouveaux droits prévus par le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes;
- la nouvelle loi sur le droit d'auteur du Guatemala et la nouvelle structure institutionnelle de protection de la propriété intellectuelle au Guatemala.

Ce séminaire, qui s'inscrivait dans le cadre d'un programme de formation en cours dans des pays de l'Amérique centrale, sera suivi d'un séminaire sous-régional sur la gestion collective du droit d'auteur, qui se tiendra ultérieurement au Costa Rica.

Ce séminaire a été organisé en collaboration avec le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) et le Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC). ■

Séminaire régional sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention de professeurs d'université

Ce séminaire était axé sur l'introduction du droit d'auteur et des droits voisins dans les programmes d'enseignement d'universités de l'Amérique centrale. D'autres questions liées à la protection juridique des travaux universitaires et de recherche ont aussi été abordés.

Trente personnes venant du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama y ont participé. Ce séminaire, qui était organisé avec l'aide du SIECA et du CERLALC, a eu lieu à Antigua, les 13 et 14 juillet 1998.

Le séminaire a été ouvert par M. Guillermo Castillo, ministre adjoint de l'économie, M. Haroldo Rodas Melgar, secrétaire général du SIECA, Mme Monica Torres, coordonnatrice du droit d'auteur au CERLALC, et un fonctionnaire de l'OMPI qui

représentait le directeur général.

Parmi les sujets abordés au cours du séminaire figuraient :

- le droit d'auteur au XXI^e siècle;
- les objets et les sujets du droit d'auteur, les droits économiques, les droits moraux;
- l'Accord sur les ADPIC et ses rapports avec les conventions de Berne et de Rome;
- le transfert du droit d'auteur et des nouveaux droits;
- la location et le prêt.

Devant l'intérêt manifeste des

Origine des participants:
Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

participants pour ces questions, de nombreuses séances ont dépassé la durée prévue; en outre, il a été demandé que des séminaires similaires se tiennent dans d'autres pays de la région. ■

Kuala Lumpur accueille deux importantes réunions de l'OMPI sur le droit d'auteur, destinées à des pays de la région asiatique

La gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et les défis lancés par les nouvelles techniques au monde du droit d'auteur – deux questions d'importance croissante pour l'Asie – ont donné lieu à d'intenses discussions lors de la table ronde et du séminaire tenus à Kuala Lumpur qui étaient organisés par l'OMPI et la Division de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce



Réunions de l'OMPI sur le droit d'auteur à Kuala Lumpur : 15 pays de la région étaient représentés.

intérieur et de la consommation de la Malaisie à l'intention de 15 pays de la région.

La Table ronde régionale sur la protection et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, d'une durée de trois jours, a été ouverte le 24 août 1998 par M. Dato'S. Subramaniam, ministre adjoint du commerce intérieur et de la consommation. Dans son discours, le ministre adjoint a relevé que, bien que la notion de gestion collective soit "quelque chose de nouveau non seulement pour la Malaisie mais probablement aussi pour toute cette partie du monde", elle est considérée "comme une solution à long terme porteuse d'une amélioration globale de la protection des œuvres, tant locales qu'étrangères, par le droit d'auteur".

Des conférenciers de la Finlande, de l'Indonésie, des Philippines et de Singapour ont présenté une série complète d'exposés devant une soixantaine de Malaisiens auxquels s'étaient joints 29 participants étrangers.

Un après-midi entier a été consacré à une discussion de groupe sur les obligations législatives et pratiques découlant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au com-

merce (Accord sur les ADPIC) dans le domaine de la lutte contre la piraterie. La discussion a été dirigée par cinq experts ressortissants de la Chine, des États-Unis d'Amérique et de la Malaisie.

L'OMPI a proposé une aide aux pays qui doivent accélérer les travaux de révision de leur législation nationale afin que celle-ci soit conforme aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC le 1er janvier 2000 au plus tard.

Les représentants de tous les pays

Origine des participants:
Bangladesh, Brunéi Darussalam, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

participants ont présenté un rapport national au cours de deux matinées. La table ronde a été suivie d'un Séminaire régional sur les "traités Internet" de l'OMPI (Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)), d'une durée de trois jours. Le séminaire a été ouvert par M. Dato'Seri Megat Junid bin Megat Ayob,

ministre du commerce intérieur et de la consommation. Dans son discours, le ministre a mis l'accent sur le défi que constitue le développement extraordinaire des techniques de l'information pour le droit d'auteur et le fait que les "traités Internet" de l'OMPI visent à relever ce défi et à "donner aux titulaires de droits une arme nouvelle et puissante leur permettant de lutter contre la piraterie sur l'Internet et les autres formes de piraterie en ligne."

Pour commencer, les participants ont entendu deux exposés faits par des experts de la Malaisie et de l'Inde. Puis, les deux "traités Internet" de l'OMPI ont été présentés dans leurs grandes lignes et un représentant de chaque pays participant a traité les points suivants :

- politique générale suivie par le pays en ce qui concerne l'Internet et les nouvelles techniques;
- intérêt du pays à adhérer au WCT et au WPPT et mesures à prendre pour atteindre cet objectif;
- compatibilité de la législation nationale avec les dispositions des deux traités.

Le deuxième jour a été consacré à des discussions de groupe dirigées par sept animateurs ressortissants des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Malaisie et de Singapour et axées sur des aspects fondamentaux de la mise en œuvre du WCT et du WPPT.

Le troisième et dernier jour, les participants ont assisté à un exposé général sur le programme que s'est fixé l'OMPI pour l'harmonisation ultérieure, à l'échelle internationale, du droit d'auteur et des droits connexes, exposé qui a été suivi d'une séance de questions et d'observations. ■

Séminaires nationaux de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention de fonctionnaires des douanes

Deux séminaires sur la propriété intellectuelle à l'intention de fonctionnaires des douanes ont eu lieu dans le cadre des activités de formation complémentaires organisées dans le domaine du droit d'auteur.

Le premier séminaire s'est tenu à Montevideo (Uruguay) les 27 et 28 août 1998 et le deuxième à Buenos Aires (Argentine) les 31 août et 1er septembre 1998.

Ces deux séminaires, qui ont servi de cadre international à un échange de vues sur des questions de propriété intellectuelle, ont aussi permis aux participants – et c'est là le plus important – d'échanger des données d'expérience sur la mise en œuvre des mesures à la frontière prévues par l'Accord sur les ADPIC. Les participants ont également eu une discussion animée sur les mesures à prendre pour détecter les marchandises piratées. Des séminaires similaires auront lieu sous peu au Brésil et au Paraguay.

L'OMPI et l'OMC tiennent un symposium commun sur l'Accord sur les ADPIC

Nombreux furent les participants qui se sont retrouvés, le 16 septembre 1998, dans la salle de conférence principale du siège de l'OMPI, à Genève, pour participer au Symposium sur le processus de mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, organisé conjointement

par l'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

À l'origine de ce symposium d'une journée se trouvait la nécessité pour certains pays en développement de satisfaire, d'ici au 1er janvier 2000, aux obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Ce délai s'applique à 70 pays membres de l'OMC.



M. István Major, président du Conseil des ADPIC, qui préside la séance du matin, s'entretient avec M. Castelo, vice-directeur général de l'OMPI (à gauche), et M. Lavorel, directeur général adjoint de l'OMC (à droite).

En juillet dernier, l'OMPI et l'OMC ont lancé une initiative commune visant à aider ces pays à faire face à leurs obligations et, notamment, à harmoniser la législation nationale avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC ainsi qu'à mettre en place une infrastructure de protection des droits de propriété intellectuelle et des mécanismes de sanction de ces droits. Le symposium devait permettre d'offrir une assistance complémentaire dans ces domaines.

Après que M. Roberto Castelo, vice-directeur général de l'OMPI, et M. Warren Lavorel, directeur général adjoint de l'OMC, ont prononcé les discours d'ouverture, les participants ont pu avoir un aperçu du processus de mise en œuvre, du point de vue de l'OMC. Des exposés sur les activités et le rôle du Conseil des ADPIC, les examens des législations et le système de règlement des différends de l'OMC leur ont permis de se faire une idée générale mais suffisamment détaillée de la situation pour pouvoir amorcer un débat animé avec les conférenciers.

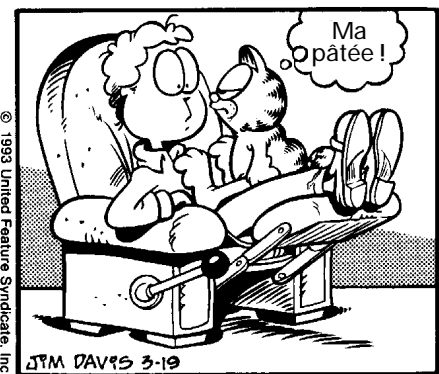
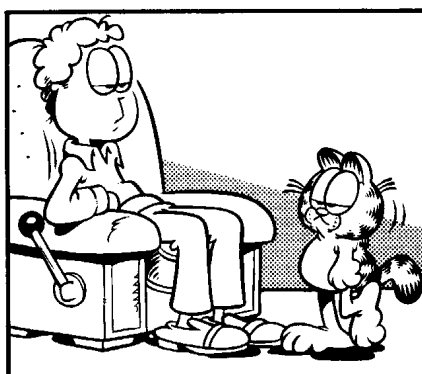
Suivirent des études de cas et des aperçus régionaux. D'éminents conférenciers de l'Égypte, du Mexique, des Philippines et de la Trinité-et-Tobago ont présenté des exposés sur des questions intéressant leurs pays respectifs tandis que des fonctionnaires de l'OMPI donnaient une vue d'ensemble de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC dans différentes régions et décrivaient à grands traits l'aide offerte par l'OMPI en matière de révision des législations nationales.

Le symposium s'est terminé par une discussion sur l'an 2000 (problèmes, solutions, perspectives), animée par six personnes qui ont donné des informations très inté-

ressantes sur les différents aspects de la mise en œuvre.

Les exposés et les débats ont fait ressortir l'importance de plusieurs questions parmi lesquelles la charge imposée aux pays en développement à la fois de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord sur les ADPIC et de suivre le rythme rapide auquel se mondialise l'économie, la nécessité de sensibiliser le grand public à ces questions, et l'assistance technique que l'OMPI et l'OMC sont prêtes à offrir aux pays en développement, dans le cadre de l'initiative commune lancée par ces deux organisations, pour les aider à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord sur les ADPIC. ■

L'Accord sur les ADPIC est un accord majeur de l'OMC. Il impose le respect de dispositions figurant dans plusieurs traités internationaux administrés par l'OMPI, en particulier la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.



© 1993 United Feature Syndicate, Inc.
JTM DAVIS 3-19

Distinctions de l'OMPI



L'OMPI récompense la créativité

En septembre 1998, des inventeurs de la Bulgarie, de la République populaire démocratique de Corée et de l'Argentine ont été récompensés pour leur créativité par l'OMPI.

Au cours du sixième Salon de l'invention, de la recherche et de l'innovation ("East-West Euro Intellect") qui s'est tenu à Sofia du 14 au 19 septembre, Mme Maria Shopova s'est vu remettre une médaille d'or de l'OMPI, dans la catégorie inven-

trice la plus remarquable, pour une méthode de diagnostic et de traitement du cancer reposant sur l'utilisation de la porphyrine.

Trois médailles d'or ont été décernées lors de la cérémonie de remise des prix du Salon national de l'invention et des techniques nouvelles, qui s'est déroulée le 20 septembre à Pyongyang. Mme Janu To Sun s'est vu remettre une médaille, dans la catégorie inventrice la plus remarquable, pour un procédé permettant d'obtenir du lait en poudre artificiel à partir de divers végétaux tels que haricots, riz, pomme de terre, courge,

etc. – il s'agit là d'une invention particulièrement importante pour les bébés qui sont allergiques au lait de vache. M. Pak Chan Sik et M. Pak Kyong Do se sont vu remettre une médaille, dans la catégorie meilleure invention, respectivement pour la mise au point d'un agent permettant d'accélérer le durcissement du béton et d'en renforcer la résistance et pour l'élaboration d'une méthode permettant de produire et de cultiver sous serre des graines de concombre qui ont la particularité, entre autres, de pousser avec peu de lumière et à basse température.

Huit jeunes inventeurs ont reçu un diplôme de l'OMPI (dans les catégories huit à 14 ans et 15 à 20 ans) au cours de l'Olimpiada Argentina de Inventiva 1997-1998, qui a eu lieu à Buenos Aires. ■

Adhésions

L'Inde adhère à la Convention de Paris et au Traité de coopération en matière de brevets

Le 7 septembre 1998, l'Inde a déposé auprès de M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, ses instruments d'adhésion à deux traités internationaux, à savoir la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

M. Idris s'est vivement félicité de l'adhésion de l'Inde à ces deux traités, tout comme la communauté internationale de la propriété intellectuelle, notamment les milieux du commerce et de l'industrie, et les autres pays liés par ces traités.

L'Inde est le 151^e pays à adhérer à la Convention de Paris, qui compte parmi ses États contractants toutes les principales nations commerçantes du monde.

Le système du PCT se développe rapidement. Le nombre d'États membres a plus que doublé au cours des sept dernières années et l'adhésion de l'Inde porte à 98 le nombre total de ces États.

Les deux traités lieront l'Inde à partir du 7 décembre 1998. Par

conséquent, il sera possible, dans le cadre du PCT, de désigner l'Inde dans les demandes internationales à compter de cette date.

M. Idris a déclaré que l'adhésion de l'Inde à la Convention de Paris et au PCT "sera bénéfique au développement technique et économique du pays et renforcera la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle que l'OMPI s'emploie à promouvoir". ■



La délégation indienne qui a déposé auprès du directeur général (au centre) les instruments d'adhésion de son pays à la Convention de Paris et au PCT.

Systemes et services mondiaux d'enregistrement

Singapour adhère à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques

Le 21 septembre 1998, M. See Chak Mun, ambassadeur et représentant permanent de Singapour, a déposé l'instrument d'adhésion de son pays à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

La Convention de Berne, telle que modifiée, entrera en vigueur à l'égard de Singapour le 21 décembre 1998. À cette date, la République de Singapour deviendra aussi membre de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques ("Union de Berne"), instituée par cette convention. ■

Réduction des taxes du PCT

Le 1er janvier 1999, le montant maximal de la taxe de désignation percevable en vertu du PCT sera ramené de 1650 à 1500 francs suisses. On pense que cette réduction profitera grandement aux petites et moyennes entreprises.

Les utilisateurs du système du PCT connaissent déjà bien les avantages de la demande internationale : un dépôt unique leur permet de demander la protection d'une invention dans de nombreux pays (98 pays à compter du 7 décembre 1998).

La taxe de désignation est liée au nombre de pays qui sont "désignés" aux fins de la protection. Selon l'ancien barème de taxes, la somme de 150 francs suisses était perçue pour les 11 premiers pays; dorénavant, elle ne sera plus perçue que pour les 10 premiers pays, ce qui représente une économie de 150 francs suisses pour tous ceux qui désignent 11 pays ou plus dans une demande.

Il y avait déjà eu des diminutions de taxes du PCT pour les demandes internationales en janvier 1998. La taxe de base et la taxe de désignation avaient alors été réduites, respectivement, de 15 et de 19 %.

Actuellement, plus de la moitié des demandes PCT donnent lieu au paiement de la taxe de désignation maximale. ■

Réduction des taxes de publication des dessins et modèles industriels

Le montant des taxes de publication des dessins et modèles industriels sera réduit de 20 % à compter du 1er janvier 1999.

Cette réduction est due aux économies considérables qui seront réalisées lorsque la publication du Bulletin des dessins et modèles internationaux se fera non plus sur support papier mais sur disque compact ROM. Les taxes de publication baisseront pour passer de 41 à 33 francs suisses pour les reproductions en noir et blanc et de 330 à 264 francs suisses pour les reproductions en couleur.

Les projets du Secrétariat en ce qui concerne la publication des dessins et modèles internationaux sur disque compact ROM seront examinés lors de la réunion consultative des utilisateurs du système de La Haye qui se tiendra le 7 octobre 1998 au siège de l'OMPI, à Genève. ■



Le Bulletin des dessins et modèles internationaux : bientôt sur disque compact ROM.



M. See Chak Mun, ambassadeur (à droite), remet à M. Kamil Idris l'instrument d'adhésion de Singapour.

Questions mondiales de propriété intellectuelle

Logiciel PCT-EASY

Toute personne qui, à partir du 1er janvier 1999, déposera une demande PCT en utilisant le logiciel de dépôt électronique ("PCT-EASY") bénéficiera d'une réduction de 200 francs suisses sur la taxe internationale.

À l'heure actuelle, seuls quelques déposants et offices récepteurs enregistrés peuvent utiliser, à titre expérimental, le logiciel PCT-EASY de l'OMPI. Il est toutefois prévu que ce logiciel, qui fonctionne sous Windows 95/98 ou NT, soit disponible gratuitement à la fin de cette année. Toute personne souhaitant voir son nom figurer sur la liste de distribution du PCT-EASY est invitée à se mettre en rapport avec l'OMPI, soit par courrier postal à l'adresse figurant en quatrième page de couverture, soit par courrier électronique : pcteasy.help@wipo.int, soit par télécopie : (+41 22) 338 80 40.

Une mission de l'OMPI axe son action sur les connaissances traditionnelles en Afrique orientale et australe

Les difficultés auxquelles doivent faire face les peuples autochtones et les communautés locales de l'Afrique orientale et australe lorsqu'il s'agit de protéger leurs connaissances traditionnelles, leurs innovations et leur culture ont été au centre des préoccupations d'une mission d'enquête de l'OMPI qui s'est rendue en Ouganda, en Tanzanie, en Namibie et en Afrique du Sud au mois de septembre.

Dans ces quatre pays, les ministères chargés des questions de propriété intellectuelle ont fourni un appui précieux à l'organisation de certaines réunions ainsi que des informations fondamentales sur les systèmes nationaux de propriété intellectuelle.

En Ouganda, les membres de la mission ont eu un aperçu des méthodes de guérison traditionnelles au cours, d'une part, d'une réunion avec des guérisseurs de THETA (Traditional and Modern Health Practitioners Together against AIDS), une organisation qui cherche à associer le meilleur des thérapies traditionnelles et modernes dans l'intérêt des malades du SIDA, et, d'autre part, d'une visite au proche village de Mpigi, qui exécute un projet de soins de santé complet et bien organisé qui



Photo : Faith Oulibo

Mpigi (Ouganda) : la culture à grande échelle des plantes médicinales, fondement du projet santé

repose sur les connaissances traditionnelles et comporte une vaste exploitation vouée à la culture de plantes médicinales (herbal farm).

Les membres de la mission ont aussi visité le Centre d'étude des musiques indigènes à l'Université Makerere et se sont entretenus avec les directeurs du théâtre national et du musée ougandais ainsi qu'avec des fonctionnaires nationaux et des universitaires.

En Tanzanie, étape suivante de la mission, les membres de celle-ci ont visité un village masai; ils s'y sont entretenus avec les chefs de la protection des valeurs et des connaissances traditionnelles qui guident leur vie et celle de leur peuple. Des échanges de vues ont également eu lieu avec des fonctionnaires nationaux, des membres de l'Institut de médecine traditionnelle (à la Faculté des sciences de la santé de l'Université Mukimbili) et des représentants d'organisations non gouvernementales.

La mission a ensuite quitté la Tanzanie pour la Namibie où une journée entière a été consacrée à deux tables rondes auxquelles participaient des représentants d'organisations non gouvernementales et des membres du groupe national d'étude sur la biodiversité. Les membres de la mission se sont rendus dans l'Umaheke : ils ont rencontré le gouverneur de cette région administrative et ont eu des entretiens avec plusieurs groupes de peuples autochtones qui y vivent.

Le voyage s'est achevé en Afrique du Sud où les membres de la mission, d'une part, ont rencontré des fonctionnaires nationaux, des universitaires et des représentants d'organisations non gouvernementales et, d'autre part, ont participé à un atelier national sur les connaissances indigènes en Afrique du Sud. Ils se sont aussi entretenus avec des membres d'une communauté san vivant dans la région désertique située dans la partie nord-ouest du pays, parmi lesquels trois des quelques derniers locuteurs de l'une des langues indigènes locales (qui fait actuellement l'objet d'une étude par un ethnolinguiste canadien). Cette mission d'enquête s'inscrit dans le cadre d'une série de missions qui se rendront dans différentes parties du monde et s'achèveront à la mi-1999. La première de ces missions, qui s'est rendue dans le Pacifique Sud, a fait l'objet d'un article dans le numéro de juin de la Revue de l'OMPI; les autres seront relatées dans les numéros à venir. ■

Photo : Wend Wendland



Tanzanie : entretiens, dans un village masai, entre notables locaux et membres de la mission OMPI

L'OMPI en deuil de deux de ses directeurs, Ludwig Baeumer et Joachim Bilger, qui se trouvaient à bord de l'avion Swissair MD111

C'est avec stupéfaction et douleur que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a appris le décès tragique et prématuré de deux amis et collègues estimés, Ludwig Baeumer et Joachim Bilger, qui se trouvaient à bord de l'avion effectuant le vol Swissair 111, qui s'est abîmé au large du Canada le 2 septembre 1998.

Leur disparition soudaine est une perte immense pour l'Organisation, le Secrétariat et les États membres. Tous deux directeurs, ils occupaient des postes clés au sein du Secrétariat.

Tous ceux qui les ont connus ne les oublieront jamais. Des livres de condoléances portant les messages destinés aux familles de Ludwig et de Joachim ont été préparés par leurs amis et collègues et envoyés à celles-ci, en témoignage silencieux de l'estime dans laquelle ils étaient tenus et de l'affection qu'on leur portait.

Les représentants des États membres de l'OMPI ont été nombreux à rendre hommage à Ludwig et à Joachim et ont observé une minute de silence pour honorer leur mémoire au début de l'Assemblée générale de l'OMPI. Pour que le souvenir de ces deux grands hommes perdure, deux importantes salles de réunion du siège de l'OMPI leur ont été dédiées et porteront désormais le nom de salle Ludwig Baeumer et salle Joachim Bilger.



M. Ludwig Baeumer

Véritable pilier de la communauté internationale de la propriété intellectuelle depuis 30 ans, Ludwig Baeumer était l'expert de l'OMPI en droit de la propriété industrielle. Il fut souvent à l'origine des travaux de fond qui conduisirent à l'adoption d'un grand nombre de traités internationaux de l'OMPI au cours des trois dernières décennies et contribua à faire en sorte que

ces traités demeurent d'actualité et répondent aux besoins en constante mutation de la propriété industrielle.

Il avait en outre pris une part considérable aux travaux préparatoires du dernier projet de traité international de l'OMPI, à savoir le Traité sur le droit des brevets.

Né le 8 avril 1937 à Bielefeld (Allemagne), Ludwig Baeumer a obtenu entre 1956 et 1960 un doctorat en droit de l'Université de Munster et une maîtrise de droit de l'Université de Berkeley, en Californie. Avant d'entrer à l'OMPI, il avait été chargé de recherche à l'Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence, à Munich.

Au cours de toutes ces années passées au service de l'OMPI, Ludwig s'était fait de nombreux amis qui se sont souvenus de ses talents exceptionnels de violoncelliste et de son amour des choses simples telles que les randonnées en montagne aux alentours de Genève.

Professionnel accompli reconnu par ses amis et collègues, il était d'une parfaite intégrité, possédait une vaste culture et faisait preuve d'une courtoisie exemplaire. L'OMPI a perdu un homme de qualité, un homme de valeur d'une honnêteté absolue.



M. Joachim Bilger

Principal architecte du programme et budget – radicalement nouveau – de l'OMPI pour 1998-1999, Joachim Bilger a apporté à l'OMPI, lorsqu'il est entré à son service en 1993, une nouvelle conception des finances; il a défini les nouvelles orientations de l'Organisation, profondément ancrées dans les principes de transparence et de reddition de

comptes. Belle performance, s'agissant d'une organisation qui emploie quelque 700 personnes et dotée d'un revenu annuel de plus de 200 millions de francs suisses.

Né le 9 juillet 1949 à Oehningen (Allemagne), Joachim Bilger a, de 1970 à 1976, fait des études universitaires à Heidelberg, à Munich et à Tübingen, et obtenu une maîtrise en droit, économie et administration publique. Il a par la suite obtenu une maîtrise et des diplômes supérieurs en sciences politiques de l'Université de Paris-Sorbonne et en relations internationales, gestion et études européennes de l'Institut européen des hautes études internationales. Il a aussi obtenu un certificat en économie et politique britanniques de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni).

Son décès s'est immédiatement et visiblement ressenti au sein de l'Organisation, non seulement parce qu'il faisait partie des hommes qui en tenaient la barre mais aussi parce qu'il était doté d'une formidable personnalité. Comme l'a dit l'un de ses collègues, "il n'était pas simplement mon chef, il était un ami, le genre d'homme avec qui il était toujours agréable de partager un repas ou de prendre un verre". ■

Calendrier des réunions

- 2 - 10 novembre (Genève)** **Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (première session)**
- Le comité examinera des questions concernant le développement du droit d'auteur et des droits connexes, en particulier la mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, la protection des bases de données et la protection des droits des organismes de radiodiffusion.
Invitations: En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité pourra admettre comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.
- 9 novembre (Genève)** **La propriété intellectuelle et les droits de l'homme**
- Cette réunion-débat, organisée en collaboration avec le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, doit permettre d'examiner des questions relatives aux droits de propriété intellectuelle et différents aspects économiques, sociaux et culturels du développement.
Invitations: Les États membres de l'OMPI, des organisations intergouvernementales, des experts spécialement invités ainsi que certaines organisations et certains universitaires intéressés.
- 16 - 20 novembre (Genève)** **Comité permanent du droit des brevets (deuxième partie de la première session)**
- Le comité continuera d'examiner les questions à traiter dans le domaine du droit des brevets, en particulier le projet de traité sur le droit des brevets.
Invitations: En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité pourra admettre comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.
- 14 et 15 décembre (Genève)** **Comité consultatif sur la gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux d'information (première session)**
- Le comité consultatif examinera le fonctionnement des systèmes de gestion électronique du droit d'auteur et des systèmes d'identification électronique qui existent ou sont à l'étude.
Invitations: Organisations intéressées et experts spécialement invités.
- 16 - 18 décembre (Genève)** **Groupe de consultants sur les aspects du droit international privé de la protection des œuvres et des objets de droits connexes transmis par les réseaux numériques mondiaux**
- Le comité consultatif examinera le fonctionnement des systèmes de gestion électronique du droit d'auteur et des systèmes d'identification électronique qui existent ou sont à l'étude.
Invitations: Experts spécialement invités et organisations intéressées.

1999

8 - 12 février (Genève)

**Comité permanent des techniques de l'information (SCIT)
(deuxième session plénière)**

Le comité examinera des questions de politique générale et les recommandations faites par ses groupes de travail au sujet de l'établissement d'un réseau mondial d'information et de ses applications, y compris les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle.

Invitations: : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et certaines organisations; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

23 - 25 juin 1999
(Palais des Nations, Genève)

Conférence sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique

La conférence, qui examinera l'incidence du commerce électronique sur la propriété intellectuelle, comprendra des sessions plénières portant sur l'évolution d'ensemble du commerce électronique et ses implications pour la propriété intellectuelle ainsi que des ateliers portant sur divers aspects du programme de travail de l'OMPI en rapport avec le commerce électronique, tels que les noms de domaine de l'Internet, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), les travaux relatifs à un protocole du WPPT pour les œuvres audiovisuelles, l'utilisation des marques sur l'Internet et le recours aux outils du commerce électronique pour la fourniture de services en matière de propriété intellectuelle.

Invitations: États membres, organisations internationales/régionales, autres États, organisations non gouvernementales et toutes personnes intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

20 - 29 septembre 1999
(Genève)

**Assemblées des États membres de l'OMPI
(trente-quatrième série de réunions)**

Toutes les assemblées des États membres de l'OMPI se réuniront en sessions ordinaires.

Invitations: En qualité de membres, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

Produits

En septembre 1998, l'OMPI a fait paraître les nouveaux produits suivants :

Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, protocole et règlement d'exécution (texte en vigueur le 1er janvier 1998) (arabe, espagnol) n° 204 (A/S), 15 francs suisses.

OMPI - Informations générales (arabe, chinois, espagnol, français, russe) n° 400 (A/C/F/R/S), gratuit.

Rapport annuel (anglais, français, espagnol) n° 441 (E/F/S), gratuit.

Summaries of Treaties administered by WIPO (pochette comprenant 21 feuillets) (anglais) n° 442 (E), gratuit.

"Ces femmes qui inventent" – Femmes inventeurs : médailles d'or et autres distinctions décernées par l'OMPI (anglais, espagnol) n° 864 (E/S), gratuit.

Répertoire des associations d'inventeurs (publication bilingue anglais-français) n° 622 (E&F), gratuit.

Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section des produits d'information:

OMPI
34, chemin des Colombettes
C.P. 18
CH-1211 Genève 20, Suisse
Téléphone: 41 22 338 91 11
Télécopieur: 41 22 740 18 12
Adresse électronique:
publications.mail@wipo.int

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (A pour l'arabe, E pour l'anglais, F pour le français, S pour l'espagnol), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 20, Suisse.

